

## 2 Politique

## Après la manifestation de quelques individus devant la Cour constitutionnelle

# Les femmes de la communauté Omyènè de l'Estuaire derrière les juges constitutionnels

J.K.M

Libreville/Gabon

**APRÈS** la manifestation organisée le mardi 20 novembre dernier, par quelques personnes, des femmes pour la plupart, s'exprimant au nom de la communauté Omyènè de l'Estuaire, devant la Cour constitutionnelle, plusieurs centaines d'autres femmes de ladite communauté, conduites par la maire de Libreville, Rose Christiane Ossouca Raponda, se sont désolidarisées de leurs congénères en allant réaffirmer, jeudi dernier, au siège de la Haute juridiction, "leur soutien le plus total" à la présidente de la Cour constitutionnelle, Marie-Madeleine Mborantsuo, ainsi qu'à l'ensemble des juges constitutionnels. Un geste de solidarité d'autant plus symbolique que, selon elles, ces manifestantes, en pratiquant

le rituel traditionnel "Orenga" (le culte des esprits des morts) devant la Cour constitutionnelle, ont transgressé "la loi traditionnelle". Et de fait, se sont mises en porte-à-faux par rapport aux usages en vigueur dans leur communauté. D'où leurs motions de soutien et proverbes en langue vernaculaire appelant Mme Mborantsuo à continuer son œuvre.

"Lorsque les singes jouent sur les arbres, les brindilles tombent sur le dos des éléphants. Vous êtes un éléphant Madame la présidente. Continuez votre route, poursuivez votre œuvre de stabilité", s'est écriée un des porte-parole des femmes de la communauté Omyènè de l'Estuaire.

Visiblement émue, Marie-Madeleine Mborantsuo a, au nom de l'ensemble des juges constitutionnels, exprimé ses remerciements aux femmes de ladite communauté.



Les juges constitutionnels.

Photo : F. MOMBLO / L'Union

## Après la décision rendue par la Cour constitutionnelle le 14 novembre dernier/Trois questions au... ...député du 1<sup>er</sup> arrondissement de Libreville

### "La Cour est une institution forte"

Propos recueillis par J. KOMBILE MOUSSAVOU

Libreville/Gabon

**Aux yeux de Gabriel Malonga Mouelet, rien ne justifie les attaques portées contre la Haute juridiction.**

**L'union.** Dr Gabriel Malonga Mouelet, comment réagissez-vous au tollé provoqué par la décision rendue par la Cour constitutionnelle le 14 novembre dernier ?

**Dr Gabriel Malonga Mouelet :** Très franchement, nous saluons avec force la décision rendue par la Cour constitutionnelle. Initiateur de la loi sur la protection et la prise en charge des malades mentaux en République gabonaise, député de la 12<sup>e</sup> législature ayant pris part aux travaux et discussions ayant conduit le Parlement à adopter l'actuelle Loi fondamentale, je voudrais apporter ma modeste contribution à ce débat, pour constater et dire que tous les spécialistes auto proclamés en droit constitutionnel dans les réseaux sociaux, débits de boissons et autres s'expriment sans analyser l'esprit et la lettre de la Constitution. Me fondant sur l'article 83 de la Constitution qui dispose que "la Cour constitutionnelle est la Haute juridiction de l'État en matière constitutionnelle. Elle juge de la constitutionnalité des lois et de la régularité des élections. Elle garantit les droits fondamentaux de la personne humaine et des libertés politiques. Elle est l'or-



Photo : Momblo / L'Union

Gabriel Malonga Mouelet : "La Cour constitutionnelle est une institution forte".

gane régulateur du fonctionnement des institutions et de l'activité des pouvoirs publics", il va sans dire que c'est la seule institution vers laquelle tous les autres pouvoirs doivent se référer en cas de nécessité. C'est une prérogative qui lui a été dévolue par le constituant. Sur le plan juridique, il existe la notion d'interférence prescriptive qui peut conduire le juge à prendre une norme provisoire, en attendant que le Parlement soit saisi de la question. C'est vous dire que nous sommes surpris par les critiques suscitées après la décision rendue par la Cour. Ce, d'autant

plus que l'article 13 de la Constitution prévoit les différents cas pouvant emmener la Haute juridiction à constater la vacance de pouvoir. Visiblement, nous ne sommes dans aucun de ces cas de figure. En réalité, il se trouve simplement que la notion d'indisponibilité temporaire du président de la République n'a pas été prévue par le constituant. Et que le Premier ministre a saisi la Cour constitutionnelle aux fins d'interprétation des articles 13 et 16 de la Loi fondamentale. D'où la décision du 14 novembre 2018. Une décision d'ailleurs soutenue par l'Union africaine (UA) au terme du 11<sup>e</sup> sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement tenu, récemment, à Addis-Abeba, en Éthiopie. L'UA a, en effet, appelé au strict respect de l'ordre constitutionnel, donc des décisions rendues par la Haute juridiction. Lesquelles, soit dit en passant, ne sont susceptibles d'aucun recours et s'imposent à tous.

Cependant, nous constatons, pour le déplorer, que certains compatriotes, devenus brusquement sourds, aveugles et amnésiques, s'érigent dans la manipulation, l'intoxication et dans la mystification politique. Alors que plusieurs exemples

sont légion où la Haute juridiction a rendu des décisions pertinentes, en tant que régulateur du fonctionnement des institutions et de l'activité des pouvoirs publics.

**À vous entendre, cette décision est donc conforme aux dispositions constitutionnelles ?**

- Au regard de tout ce qui précède, cette décision est bel et bien conforme aux dispositions de notre Loi fondamentale. C'est vous dire que la Cour constitutionnelle a joué et rempli pleinement son rôle. Ce qui me conduit à dire que c'est une institution forte, pour paraphraser l'ancien président américain Barack Obama.

**Votre sentiment au terme de votre réélection comme député au 1<sup>er</sup> siège du 1<sup>er</sup> arrondissement de la commune de Libreville ?**

- Tout naturellement, c'est un sentiment de satisfaction qui m'habite. D'autant plus que le scrutin s'est déroulé dans des bonnes conditions. Notamment dans ma circonscription électorale où j'ai été réélu dès le premier tour, sous réserve de la confirmation officielle des résultats par la Cour constitutionnelle. De ce fait, je tiens à remercier tous les militants, sympathisants du Parti démocratique gabonais (PDG) ainsi que tous ceux qui, de près ou de loin, ont œuvré à ma réélection. De même, j'adresse mes félicitations au dévouement local du Centre gabonais des élections (CGE), pour avoir parfaitement organisé ces élections couplées.

## A propos de la santé du du chef de l'Etat

### Guy-Christian Mavioga dit ne pas voir clair

Stéphane MASSASSA

Libreville/Gabon

**LE** secrétaire exécutif du Bloc démocratique chrétien (BDC), Guy-Christian Mavioga semble ne pas voir clair dans cette affaire autour de la santé du président de la République Ali Bongo Ondimba.

Lui qui, pourtant, avait salué, jeudi dernier, à la faveur d'une conférence de presse à son siège, l'ar-

rivée du numéro un gabonais à Rabat, au Maroc, où selon les sources officielles, ce dernier est censé entamer sa rééducation et sa phase de convalescence. Il a fustigé "tout le flou" qui règne dans la gestion de cette situation dans laquelle se trouve la première institution gabonaise. Aussi bien en termes de communication, que d'attitudes affichées par les autorités gabonaises. «Comment, s'est-il interrogé, comprendre qu'un mois durant, les autorités

gabonaises soient restées muettes et très loin du chef de l'Etat, en se contentant de subir le rythme de ceux qui ont décidé, à tort ou à raison, de prendre en otage ce dernier ? ». Et de soutenir : "ça sent mauvais". Soupçonnant ainsi, une main invisible "au double agenda".

En attendant de voir clair, le secrétaire général exécutif de cette formation politique de la Majorité présidentielle, a invité les Gabonais à redoubler de vigilance et de prudence pour éviter d'être dés-

agréablement surpris à tout égard. «Les Gabonais ont le droit de savoir toute la vérité et le gouvernement a le devoir de dire toute la vérité de manière à ce que les rumeurs les plus folles s'arrêtent», a conclu Mavioga.



Le secrétaire exécutif du BDC, Guy-Christian Mavioga lors de cette sortie.

Photo : Ngoubill Gaston